



Le Débridé

Journal d'information des Retraités CFDT des Vosges • Quadrimestriel



N°8 • Mai 2015 • 2€



AGENDA

- ◆ 26 mai : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 28 mai : AG ULR Épinal aux Érables à Épinal.
- ◆ 16 juin : AG de l'UTR des Vosges à St-Dié-des-Vosges (Kafé à Kellermann).
- ◆ 7 juillet : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 15 septembre : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 13 octobre : Conseil UTR à Épinal.

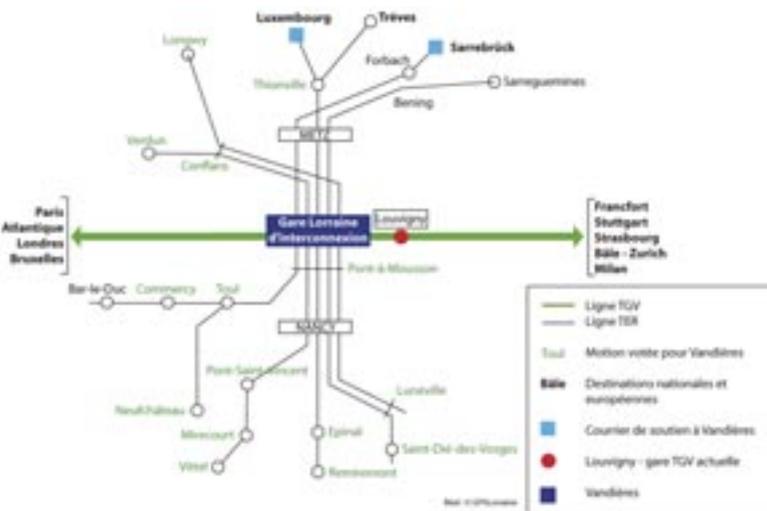
SOMMAIRE

La mise à mort de Vandières ?	1
Agenda	1
Schéma départemental PA-PH : la CFDT Retraités s'implique	2
AG 2015 des Retraités CFDT des Vosges	3
Commissions (inter)communales pour l'accessibilité	3
AG de l'ULR de la Plaine et de la SSR Agroalimentaire	4
AG de l'ULR Haute-Moselotte	4
La loi d'adaptation de la société au vieillissement enfin au Sénat !	4

EDITO

La mise à mort de Vandières ?

La fameuse gare d'interconnexion de Vandières permettant d'accéder à toutes les lignes TGV par des moyens ferroviaires ne serait plus à l'ordre du jour, au profit de la gare « aux champs » de Louvigny, obligeant à prendre une navette routière.



Dans un premier temps, il semblait y avoir un consensus général pour la gare d'interconnexion. Mais le financement complet tardant à arriver – en particulier la part de l'Etat – ce bel unanimité s'est dégradé.

Quand, en 2014, le plan de financement est bouclé, plutôt que de lancer la réalisation de la gare, le président de la Région, Jean-Pierre Masseret, décide d'organiser une consultation des Lorrains, consultation qui ne décidera pas du choix, la décision restant aux élus.

Une campagne mal faite, incomprise, un vote mal organisé, voire saboté par des maires décidant d'ouvrir un seul bureau là où il y en a habituellement 5 et plus, des conditions atmosphériques n'encourageant pas les électeurs à se déplacer... Résultat : moins de 10% de votants et une majorité contre la gare d'interconnexion à 54%. Surprise, plutôt que de solliciter l'avis de l'Assemblée régionale, Jean-Pierre Masseret décide de ne pas réaliser la gare, renvoyant la décision à la future grande région Alsace Lorraine Champagne-Ardenne.

Aucune prise en compte des besoins éventuels des Lorrains - alors qu'enfin le financement était assuré... C'est incompréhensible!

Une décision valide exigerait un vote formel de l'Assemblée régionale sur le sujet. Mais à ce jour, aucun groupe constitué à la Région n'a demandé ou exigé ce vote, réclamé à cor et à cri par le maire de Vandières. On se demande pourquoi. Une question qui restera sans doute longtemps sans réponse.

Mais, après plus de 10 ans, voire 20 ans, de discussions sur le sujet, voilà encore un exemple de beau gâchis.

◆ Jean-Claude Gehin

Le Débridé est édité par l'UTR CFDT des Vosges - 4, rue Aristide Briand - BP 334 - 88008 ÉPINAL CEDEX • ©03 2982 04 32 • Directrice de la publication : **Françoise Pigenel**.
 • Rédacteur en chef: **Jean-Claude Gehin**. • ISSN : 2265-8092. • Dépôt légal : mai 2015. • Illustrations titre : **Pierre Lamboley** [retraité Métaux] (dessins gauche et droite) et **Francis Cuny** [sculpteur] (bonshommes escalier). • Conception et impression : **CIDP** - 18 rue des Glacis - 54000 NANCY - ©03 83 39 45 20 - http://www.cidp.info.

Schéma départemental personnes âgées - personnes handicapées : la CFDT Retraités s'implique



Les projections montrent que le nombre des plus de 60 ans atteindra 30,7% de la population des Vosges en 2040 (contre environ 19% aujourd'hui). Il faut donc se préparer à ce phénomène de grande ampleur. Les travaux du futur schéma départemental personnes âgées - personnes handicapées 2015-2020 sont lancés depuis début janvier 2015 à l'initiative du Conseil départemental des Vosges. Six groupes de concertation et de propositions ont été mis en place. Ils réunissent des acteurs vosgiens qui interviennent sur des champs de compétences divers (social, médico-social, sanitaire) et dans des domaines variés (handicap, gérontologie, protection de la personne, habitat, prévention, lutte contre l'isolement, solidarités, culture, transport).

Les axes de travail retenus sont les suivants :

1. améliorer l'offre d'accompagnement à domicile et soutenir les aidants familiaux et professionnels ;
2. optimiser la qualité de vie en établissement, l'adapter aux nouveaux besoins tout en renforçant les coopérations entre les établissements et le domicile ;
3. renforcer les solidarités « tous concernés, tous acteurs » en optimisant les ressources et les moyens et en encourageant l'intégration dans la société des personnes en perte d'autonomie ;
4. ajuster les organisations actuelles, proposer des réponses de proximité en les inscrivant dans le nouveau paysage territorial.

Annie Dumait et Alain Dollé, nos mandatés au Coderpa (cf. *Débridé* n°1), ont participé à ces travaux d'élaboration. A noter que la seule organisation syndicale représentée était la CFDT Retraités.

Le *Débridé* : à quels groupes de travail avez-vous participé ?

Alain : après un échange avec Annie, nous avons convenu que je m'inscrirais dans le groupe « Vers de nouvelles formes de solidarités pour lutter contre l'isolement des publics fragiles ».

Annie : quant à moi, j'ai siégé dans la commission « Les modes d'accueil alternatifs à l'hébergement permanent et les établissements de demain ».

LD : comment se présente l'état des lieux dans ces domaines respectifs ?

Alain : ce qui préoccupe les personnes âgées en cas de perte d'autonomie, c'est : la proximité avec la famille, pouvoir bénéficier de services à domicile de qualité, conserver ses habitudes de vie, avoir une habitation adaptée à la perte d'autonomie, un suivi médical efficace. Une constante se dégage : le maintien à domicile.

Le groupe auquel j'ai participé s'est dans un premier temps attaché à définir le public visé par les notions de solidarités,

puis à identifier les solidarités existantes qui contribuent à limiter l'isolement et le périmètre (territoires). Dans un deuxième temps, nous avons identifié les moyens mis en œuvre et les initiatives existantes.

Annie : dans notre atelier, nous avons constaté :

- une image déformée des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de la vie qui s'y déroule ;
- une répartition inégale des 63 établissements sur le département, d'où parfois des disparités ;
- un problème de solvabilité des populations, même avec l'aide sociale, car le reste à charge reste important pour les familles ;
- une inadéquation entre les compétences des professionnels et certains profils pris en charge ;
- un *turn-over* moins important ces derniers mois, d'où un allongement des listes d'attente.

LD : quelles pistes ont émergé pour l'avenir ?
Annie : nous devrions :

- développer l'accueil de nuit pour un répit aux aidants ;
 - ouvrir les EHPAD vers l'extérieur, par exemple en les adossant à des logements foyers ou résidences autonomie (exemple : Pulnoy) ; ou en offrant des services aux personnes âgées vivant à domicile (consultations, repas) ;
 - préserver la convivialité de ces lieux de vie, même s'ils accueillent des publics de plus en plus dépendants ;
 - proposer des animations adaptées à ces publics, avec des animateurs formés.
- Alain** : pour un véritable maintien à domicile, il faut :

• consolider le secteur de l'aide à domicile ;

- s'interroger sur les différentes formes de domicile ;
- organiser et adapter notre territoire en tenant compte de la population.

Nous avons ensuite travaillé sur ces trois thématiques :

- mobilité et lutte contre l'isolement ;
 - le développement social local, « travailler ensemble » ;
 - les articulations entre les solidarités associatives et les politiques publiques.
- Ce qui nous a menés vers les pistes d'actions suivantes :
- le transport : rendre visibles les ressources et les moyens existants sur le territoire ;
 - les solidarités de proximité et le tissu associatif local existant : former les visiteurs à domicile pour permettre un développement des compétences et capacités ;
 - identifier les collaborations et mutualisations existantes dans le but de les renforcer ou en envisager la création ;
 - développer l'accessibilité des espaces culturels et sportifs.

Ceci ne représente qu'une partie de la réflexion menée dans le cadre du schéma, nous n'aurons une vue d'ensemble qu'une fois connus les travaux de tous les groupes.

◆ **Propos recueillis par**
Chantal Converset

AG 2015 des Retraités CFDT des Vosges

L'Assemblée générale de l'UTR CFDT Vosges aura lieu le mardi 16 juin 2015 à St-Dié-des-Vosges.

Lieu : maison de quartier « KAFÉ » - 14 avenue Jean Jaurès - Quartier Kellermann - Tél. 03 29 56 73 63.

Parking : derrière la Maison des Syndicats - 4 rue du Général Chérin.

Pensez au covoiturage!

- 8 h 45 Accueil des participants.
- 9 h 15 Mot d'accueil par l'Union locale des retraités de Saint-Dié-des-Vosges.
- 9 h 30 Présentation du rapport d'activité par **Françoise Pigenel** et débat.
- 10 h 00 Présentation du rapport financier par **Roger Lequy** et **Marie-Laure Barlier**, suivi du rapport des Commissaires aux comptes et débat.
- 10 h 30 Pause.
- 11 h 00 **L'ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS SOCIAUX.**
Questions-réponses avec la salle.
- 12 h 30 Repas en commun au Foyer des Jeunes Travailleurs (CAP Jeunes - 8 rue Sébastien Lehr).

A l'issue du repas, une visite de la cathédrale vous est proposée.

Cet avis tient lieu de convocation.

Merci de retourner le coupon-réponse joint à ce journal pour le 29 mai au plus tard.

◆ Françoise Pigenel



MOBILITÉ

Commissions (inter)communales pour l'accessibilité

Un nouveau collège vient d'être créé pour les associations ou organismes représentant les personnes âgées au sein des commissions (inter)communales pour l'accessibilité.

Le Bureau de l'UTR a envoyé un courrier à tous les Maires et Présidents de Communautés de communes de plus de 5 000 habitants pour solliciter notre intégration à cette nouvelle instance de concertation. Certains ont d'ores et déjà donné leur accord (Epinal, Golbey, Raon l'Etape, Communauté de communes du Pays de Chatenois), d'autres sont en attente.

Il s'agit dès lors de trouver des militants désireux de s'y investir! **Merci de vous faire connaître auprès de votre ULR si vous êtes intéressé(e).**

◆ Le Bureau UTR

L'exemple d'Épinal

Constituée en 2007, en application de la loi du 11 février 2005 instituant des obligations pour faciliter l'accès des handicapés aux espaces publics et privés, la

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

commission de la ville d'Epinal est présidée par le Maire, représenté ici par son adjoint, **M. Patrick Nardin**, avec **M^{me} Elodie Courtois** comme vice-présidente. Pour sa première réunion depuis la nouvelle mandature municipale, le 1^{er} avril, elle accueille 3 représentants d'associations de personnes handicapées et le tout nouveau représentant de l'UTR-CFDT des Vosges, **Albert Xemaire** (photo).

La ville d'Epinal a déjà réalisé de nombreux travaux, ce qui lui vaut d'être classée à la 8^e place des villes chefs-lieux départementaux par le « Baromètre d'accessibilité » de l'APF (enquêtes de 2011 et 2013).

D'autres sont en projet dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : depuis le 1^{er} janvier 2015, le

service Urbanisme dispose d'un délai de 2 fois 3 ans maxi pour effectuer les travaux de mise en accessibilité. 3 millions d'€uros sont prévus.

En secteur privé, la rénovation commerciale présente quant à elle de grosses difficultés, d'où de nombreuses demandes de dérogations. Un accompagnement financier sera accordé s'il y a un réel effort d'équipement-aménagement.

Pour plus de détails, on peut se reporter au numéro d'avril 2015 du bulletin municipal *Vivre à Epinal*, qui consacre un dossier à l'« accessi-mobilité », avec notamment un plan.

Le *Guide pratique d'accessi-mobilité*, réalisé par la Direction des services techniques de la ville en partenariat avec l'APF et l'ESAT des Tilleuls, sera prochainement mis à jour.

Ref.: Code général des collectivités territoriales (CGCT), art. L2143-3, mod. par ordonnance du 26 septembre 2014, art. 11.



AG de l'ULR de la Plaine et de la SSR Agroalimentaire

Ces AG ont eu lieu le mardi 10 février 2015 à la Maison familiale de Bulgnéville. Trente participants, et parmi eux **Christian Retournard**, secrétaire à la FGA, militant vosgien et futur retraité.



De gauche à droite : Christian Retournard, Jacqueline Pérès, Françoise Pigenel et Pierre Gérard.

Pour l'ULR, c'est **Jacqueline Pérès** qui a présenté le rapport d'activité et d'orientation, mettant en avant l'activité sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement et les modalités d'aménagement des logements pour les personnes âgées et handicapées.

Pour la SSR, c'est **Françoise Pigenel** qui s'y est collée, insistant sur les bons résultats de la CFDT aux élections MSA (40,12%), les militants retraités s'étant investis dans la campagne.

Autre engagement commun, leur mobilisation régulière dans la campagne nationale des saisonniers sur les sites thermaux de Vittel et Contrexéville. A noter aussi, un bon investissement des militants dans la formation syndicale.

Pierre Gérard a ensuite présenté les comptes des deux structures pour l'exercice 2014. Tous les rapports ont été débattus et adoptés à l'unanimité.

Ensuite, notre invitée, **Madame Henriot**, nous a présenté sa structure, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Neufchâteau, guichet d'accueil et de proximité, au service des personnes âgées, mais aussi de leur famille et des professionnels.

Avec pour finir un repas convivial.

◆ J. Pérès et F. Pigenel



AG de l'ULR Haute-Moselotte

Saulxures-sur-Moselotte, le 30 avril 2015 : ce sont près de quarante militants qui se retrouvent pour l'Assemblée annuelle.



Café et brioche pour l'accueil, puis **Marie Cunat** présente la commune, ses activités, ses atouts.

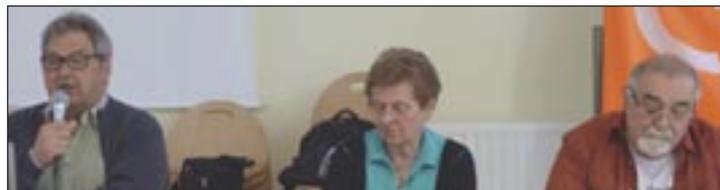
Claire Mengin reprend dans le rapport d'activité et d'orientation tous les sujets traités au cours de l'année et qui restent d'actualité : tiers payant, loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, retraites complémentaires, problèmes Carsat, etc. Un débat animé permet d'enrichir ce rapport, adopté à l'unanimité.

Un peu intimidé pour sa première, **Gilles Mougel** présente ensuite le rapport financier. Prestation réussie, répondant à toutes les questions posées et recueillant l'unanimité.

La parole est enfin à **Michel Villaume**, ancien Président CFDT de la CPAM des Vosges, sur la maîtrise des dépenses de santé. Sur la base des résultats tout récemment arrêtés de 2014, il nous fait découvrir les différentes rubriques et leurs évolutions. Echange très animé avec la salle, nous apprenons énormément de choses. N'oublions pas que la maîtrise des dépenses est aussi le devoir de chacun ! Il nous explique ensuite la logique des forfaits et franchises à la charge du malade, à hauteur de 50 € chacun sur l'année calendaire. Et fait le point sur le développement du Dossier Médical Personnel (DMP), carnet de santé informatisé (facultatif), qui devrait être rebaptisé « dossier médical partagé » et soumis à l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Et pour terminer, un excellent repas servi au restaurant d'application de la Maison familiale de Bazinroche.

◆ J.-C. Gehin



De gauche à droite : Michel Villaume, Claire Mengin et Jean-Claude Gehin.

LÉGISLATION

La loi d'adaptation de la société au vieillissement enfin au Sénat !

Dès que nous avons appris que le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement était (enfin) inscrit à l'ordre du jour du Sénat, nous avons sollicité une entrevue avec notre nouveau sénateur des Vosges, **Daniel Gremillet**, par ailleurs rapporteur pour la commission des affaires économiques.

Celui-ci s'est montré à l'écoute de la délégation (composée d'**Alain Dollé**, **Annie Dumait** et **Chantal Converset**), reçue le 9 mars. Il a accepté de reprendre à son compte nos deux propositions d'amendements et les a soutenus en séance publique du 17 au 19 mars.

Le premier, visant à ce que les associations et organisations syndicales représentant les retraités et personnes âgées siègent au sein de la conférence des financeurs, a été rejeté. Cependant, le Gouvernement, par la voix de **Laurence Rossignol**, secrétaire d'État, a affirmé en séance que les organisations syndicales représentatives des retraités avaient « vocation à participer au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ». Celui-ci, créé par le présent projet de loi, devrait remplacer le CODERPA comme « instance démocratique représentative au sein de

laquelle il pourra être débattu des politiques du département en matière de prise en charge de la dépendance et de prévention de la perte d'autonomie ». Toutefois, sa composition relevant non de la loi, mais d'un décret, le second amendement a été retiré.

Le texte ainsi adopté au Sénat le 19 mars en première lecture par 178 voix pour et aucune contre retourne maintenant à l'Assemblée nationale pour la deuxième lecture. Espérons que le calendrier parlementaire permettra effectivement une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 comme promis !

* Réf. : Compte rendu intégral des débats, séance du 17 mars 2015 - <http://www.senat.fr/seances/s201503/s20150317/s20150317007.html>

Assemblée générale des Retraités CFDT des Vosges • BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Moyen de vous joindre rapidement (Tél., GSM, email) :

participera à l'AG de l'UTR le 16 juin 2015
 et sera accompagné(e) de personne(s)

participera(ont) au repas.
Nombre de repas (18 €/personne) :

TRANSPORT :

dispose d'un moyen de transport
 et peut covoiturer personnes
 souhaite être covoituré(e) (contactez votre ULR).

**Bulletin à retourner à Roger LEQUY - 22 rue Claude Cardinet - 88000 EPINAL
pour le 29 mai (dernier délai) accompagné d'un chèque à l'ordre de : UTR CFDT VOSGES
en règlement du ou des repas (18 € par repas tout compris).**